

Groupe Miroir « Formation »

14 mars 2017

Dans le cadre de la construction de Sorbonne Université, une deuxième phase du projet, concernant la construction d'ensemble de la future université, a été abordée par les groupes de travail métier.

Afin de confronter les réflexions de ces groupes avec les collègues des deux établissements, des groupes « Miroir » ont été organisés. Ces groupes « Miroir » ont pour ambition de recueillir les remarques, perceptions et propositions des participants mais également de progresser dans la connaissance mutuelle des deux établissements.

Le groupe « Miroir » Soutien à la formation a permis de mener une réflexion commune sur la base des travaux réalisés par le groupe de travail Soutien à la formation.

Après une introduction générale sur l'avancement du projet, la Directrice générale à la formation et à l'insertion professionnelle de l'UPMC et la Directrice adjointe de la formation et de la scolarité de Paris-Sorbonne, en tant que pilotes du groupe de travail, ont présenté les réflexions issues de ce groupe.

Présentation des travaux du Groupe de Travail « Soutien à la Formation » (les diapositives illustrant la présentation se trouvent sur le site de la Nouvelle Université)

Périmètre du Groupe de Travail « Soutien à la Formation »

Le groupe a traité de la formation dans sa globalité selon le principe de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) incluant la Formation Initiale (FI), la Formation Continue (FC), les Relations Internationales (RI), le Handicap, l'Insertion Professionnelle et l'appui à la pédagogie.

État des lieux

L'état des lieux de la fonction « Soutien à la Formation » a été présenté aux membres du groupe miroir. Cette synthèse comporte trois points essentiels. Premièrement, les structures d'appui sont différentes. En effet, tous les aspects du soutien à la formation sont pris en compte par la Direction Générale de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DGFIP) créée à cette fin à l'UPMC. A Paris-Sorbonne, outre la Direction de la Formation et de la Scolarité (DFS) qui traite un certain nombre de fonctions, d'autres services sont responsables de différentes fonctions : la Formation Continue, l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (SCUIO-IP) et enfin le Handicap qui y relève de la Direction de la Vie étudiante (DVE).

Le deuxième point de la présentation révèle que le fonctionnement des deux établissements est pourtant en grande partie semblable, car il répond à un cadre réglementaire. Enfin, les outils des systèmes d'information étudiants sont différents et il sera nécessaire de lancer un projet d'évolution vers un SI commun.

Premières propositions d'organisation

Les propositions du Groupe de Travail « Soutien à la Formation » quant à la répartition opérationnelle des fonctions ont ensuite été présentées. Deux niveaux sont proposés. Un niveau universitaire qui aura pour mission le pilotage de la formation et la coordination de la politique de formation, ainsi que l'impulsion de certaines actions transversales pour lesquelles les deux établissements actuels n'ont pas encore de niveau de coordination assez fort. Il existerait donc une équipe administrative de « direction de la formation », légère, qui aurait différentes missions notamment la prise en charge des relations avec le ministère, la veille réglementaire ou encore la coordination des enquêtes et indicateurs. Une autre équipe se

chargerait des missions relatives à l'innovation pédagogique, la valorisation des formations à l'international, etc., missions essentielles dans le cadre d'une grande université.

Les facultés, quant à elles, garantiraient aux étudiants et aux enseignants une continuité de service optimale dans leur fonctionnement quotidien. Seront ainsi gérés au sein des facultés des sujets tels que la création de l'offre de formation et l'organisation des enseignements, les candidatures, les inscriptions administratives ou les examens. Des Groupes Thématiques ont été mis en place afin de concevoir une répartition organisationnelle plus fine.

Échanges avec les participants

■ Combien y a-t-il de niveaux de groupes ? Quelle est leur composition ?

Il y a quatre niveaux de groupes. Il y a les Groupes Pilotes (axés sur la politique), les Groupes de Travail (relatifs aux fonctions de soutien à la formation de manière globale), les Groupes Thématiques (qui traitent des sujets plus spécifiques) et les Groupes Miroir. Leur composition peut être retrouvée sur le site de www.lanouvelleuniversite.fr, dans l'onglet « Groupes de Travail » > « Formation ».

■ Pour les missions transverses à plusieurs facultés, comme l'orientation et l'insertion professionnelle, comment se fera le partage entre les facultés ?

Concernant l'orientation et l'insertion professionnelle, les facultés garantiront l'activité au plus proche des étudiants. D'une manière générale, les cœurs d'activités et les services rendus aux étudiants ou aux enseignants seront de la compétence des facultés.

■ Les différences d'organisation persisteront-elles au sein des facultés ou l'organisation sera-t-elle semblable dans toutes les facultés ?

Aucun schéma commun, ni harmonisation artificielle ne sera imposé, il n'est pas indispensable que les organisations soient harmonisées dans les trois facultés, il suffit que les liens entre elles ou avec le niveau universitaire soient compatibles. Néanmoins, certains processus pourraient être amendés, notamment à fin d'intégration de bonnes pratiques transférées. Les réflexions sont lancées au sein des groupes thématiques.

■ Comment et à quel niveau seront gérés les plannings des locaux d'enseignement ?

La tendance serait plutôt à une gestion facultaire, car l'organisation des plannings est liée aux formations et aux sites. De plus, la question de l'outil de gestion est à étudier car les systèmes sont aujourd'hui différents. Dans l'optique d'un futur outil commun, un partage plus prononcé des locaux pourrait être envisageable, tout en respectant les étudiants et personnels par une minimisation des lieux et des déplacements pour chacun d'eux.

■ La création de la nouvelle université ne serait-elle pas l'occasion de mutualiser les locaux afin de dégager de l'espace pour l'organisation de colloques ? Dans ce cas, ne serait-il pas plus pertinent de placer la fonction de réservation de salles à un niveau universitaire ?

Certains espaces existent. Peut-être faut-il en envisager d'autres sur différents sites. Une coordination sur ce point au niveau universitaire semble à privilégier.

■ Comment sont envisagés les déplacements à l'étranger des étudiants en zones à risques ?

A l'heure actuelle, cette question n'a pas été traitée par le groupe de travail, qui n'est pas entré dans ce niveau de questions. Un Groupe Thématique dédié aux stages, où cette question pourra être traitée, est envisagé dans un avenir proche. Cela dépendra également de la politique globale de l'université. Cependant, la responsabilité du déplacement sur le terrain serait a priori facultaire, bien qu'un niveau universitaire doive être envisagé pour une harmonisation d'évaluation des conditions de sécurité.

■ A quel niveau se situerait la vie étudiante et quelle serait sa position ?

Le Groupe de Travail « Vie Étudiante et Vie de Campus » est entièrement dédié à ces questions. Ce groupe imagine, à l'heure actuelle, un tronc commun au niveau universitaire qui comprendrait la définition des services et garantirait l'équité de traitement. En revanche, le poids de ce qui serait placé au sein des facultés est en cours d'évaluation.

▪ **Où se situeront les fonctions de scolarité ? Et la planification des examens ?**

Ces fonctions seront traitées au sein des facultés, afin d'être au plus près des étudiants et des enseignants. Cela inclut les examens, les calendriers, l'organisation des formations, l'attribution des salles etc. Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), seront définies au niveau facultaire puisqu'elles sont fortement liées aux disciplines. Il n'est pas envisagé d'avoir des MCC ou un calendrier unique. Le niveau universitaire s'assurera du respect de la cohérence d'ensemble.

▪ **Qu'est-il prévu pour l'organisation des examens des parcours majeure/mineure ?**

Une organisation interfacultaire peut être envisageable pour ces formations transversales lorsqu'elles associent des disciplines relevant de deux facultés.

▪ **Quelle part de la DGFiP envisagez-vous de placer au niveau universitaire ? Comment allez-vous décider du partage de compétences entre le niveau universitaire et celui facultaire ? Et quelles fonctionnalités, aujourd'hui assurées au niveau de l'université, le resteraient ?**

Le travail à venir sur la déclinaison de l'organisation devrait permettre de répondre à ces questions. A l'heure actuelle, les volets de pilotage et de stratégie au sein de la DGFiP ou de la DFS se retrouveraient au niveau universitaire tandis que l'appui aux départements et UFR au quotidien serait positionné dans les facultés.

Certaines fonctionnalités telles que l'accréditation ou les recours et contentieux, actuellement gérés par la DGFiP à l'UPMC, auront une part de niveau universitaire (pour des questions de réglementation). Cependant, un premier niveau d'instruction sera facultaire.

▪ **Y-a-t-il le même niveau d'usage des outils de gestion entre les deux établissements ? Sont-ils développés de manière proportionnelle ?**

Les deux établissements utilisent des outils de gestion de scolarité qui ont un niveau équivalent, car de même génération. En ce sens, ils ont des pratiques équivalentes. Cependant, les outils sont différents, ce qui représente un facteur de complexité : Apogée (outil de scolarité de Paris-Sorbonne) dispose de connexions intégrées (par exemple avec le ministère ou le CROUS) que Casper (outil de scolarité de l'UPMC), ce qui facilite certaines procédures et actions. En termes de pratiques, les deux universités sont relativement proches, il n'y aura donc pas besoin d'une acculturation particulière.

▪ **Concernant l'outil de scolarité, qu'a-t-il été envisagé ?**

Le choix d'un passage de Casper à Apogée pour l'UPMC n'a pas été retenu car non pertinent, Apogée étant un logiciel en fin de vie. L'AMUE travaille au développement d'un nouveau produit successeur dont la programmation est prévue à partir de 2019 avec un déploiement jusqu'en 2024. La question de choisir le nouvel outil de l'AMUE est à l'étude et n'a pas encore fait l'objet d'une décision politique. Cependant, ce chantier se déroulera sur plusieurs années et sera très structurant pour le domaine formation de Sorbonne Université.

▪ **Au sujet de l'entrepreneuriat, le travail stratégique relève-t-il de Sorbonne Université ou de la COMUE Sorbonne Universités ? En effet, les universités ont des liens avec d'autres établissements sur ces sujets.**

Les discussions sont centrées sur la création de Sorbonne Université, le sujet n'est donc pas du périmètre du groupe de travail. Il faut aussi rappeler que le travail demandé aux groupes ne relève pas de la stratégie à conduire, mais de l'organisation à mettre en place. On peut toutefois répondre partiellement à la question : les partenariats dans le cadre de l>IDEX continueront d'exister, dans le cadre d'une convention d'association entre Sorbonne Université et les partenaires de l>IDEX.

▪ **Que signifie « impulsion » pour certains sujets placés au niveau universitaire ?**

Cela signifie que l'université mettra en place l'organisation projet et les moyens pour le développement de ces nouvelles activités.

- **Les contraintes de calendrier nécessitent la mise en place au 1^{er} janvier 2018 d'une organisation viable ; mais qu'est-il prévu à l'avenir ?**

Le travail de réflexion et de mise en place s'étendra sur plusieurs années. Il est essentiel d'anticiper et de réfléchir aux projets de façon pluriannuelle. Cependant, chaque chantier aura son propre calendrier en fonction de l'ampleur des travaux à entreprendre.

- **Une structure ou des actions sont-elles prévues pour que les personnes des fonctions puissent dialoguer en dehors des groupes miroirs, incluant les équipes ?**

Après les vacances de printemps, d'ici l'été, seront organisés des Groupes Miroirs dits « Collègues ». Ces groupes auront pour but de se faire rencontrer les équipes d'une même fonction. La forme que prendront ces groupes est en cours de définition.

- **A quel niveau se placeront les modifications des parcours majeure/mineure ?**

Ce développement n'est pas directement lié à la création de la Nouvelle Université. Il dépend du contrat quinquennal. Dans le prochain projet, un volet fera référence au développement de ces parcours.

- **Avez-vous réfléchi à la formation des personnels de la fonction « Soutien à la Formation » ?**

Des réflexions ont débuté sur ce sujet primordial. Cependant, une réelle discussion se mettra en place dès lors que l'organisation aura été finalisée et décidée. Il y aura alors mise en place des actions de formation nécessaires.

- **Comment peut-on garantir l'égalité et la mobilité des étudiants entre les facultés si la gestion est facultaire ? Comment garantir le même accueil et des services similaires ?**

Les sujets d'orientation par exemple ont été placés au niveau des facultés car ils sont fortement liés aux disciplines. En revanche, les étudiants d'une faculté seront libres d'aller consulter le service d'orientation d'une autre faculté, d'autant plus dans le cas des réorientations. Au sujet des bibliothèques, les étudiants ont déjà accès aux bibliothèques universitaires de l'UPMC et de Paris-Sorbonne, la gestion des services rendus sera par contre simplifiée par l'appartenance à un même établissement. Ainsi, l'existence du niveau facultaire n'empêchera nullement la circulation des étudiants. Le niveau universitaire aura ce rôle de vigilance sur la cohérence entre les facultés.

- **Est-il prévu que les structures d'appui à la formation soient conservées notamment pour les bi-licences/bi-cursus (à l'instar du bureau bi-licences bi-cursus à Paris-Sorbonne) ? Va-t-il y avoir création d'une structure de support pour les parcours majeure/mineure ?**

La question est en cours de réflexion et on s'interroge sur le niveau auquel pourrait être placée cette éventuelle structure. On ne connaît pas aujourd'hui l'envergure prise par l'ensemble des doubles parcours. Les réponses y seront adaptées.

- **Ces structures d'appui auront-elles un rôle dans l'élaboration pédagogique (des maquettes par exemple) ?**

La conception pédagogique est de la responsabilité des équipes enseignantes. Le portage administratif en revanche revient aux structures d'appui. Il faut rappeler que le bureau des bi-licences bi-cursus à Paris-Sorbonne avait été créé pour permettre le développement de tels enseignements en laissant la prise en charge des aspects pédagogiques aux enseignants.

- **Peut-on se lancer dès le second semestre 2017 dans l'avancement de certaines initiatives avec l'autre établissement ou est-il préférable d'attendre la création effective de la nouvelle université ?**

Des liens peuvent, bien entendu, être amorcés dès à présent. En effet, les partenariats existants, même avant le projet de fusion, n'ont aucune raison de ne pas perdurer. Le 1^{er} janvier 2018 n'est qu'une date administrative dans la vie du projet global, et les projets locaux doivent continuer de voir le jour pour l'alimenter.

- **Quel est le calendrier des instances (CT, CA et CHSCT) ? Leur rôle est-il consultatif ou ont-elles un pouvoir décisionnaire ?**

Lorsque le décret sera publié, en mars ou avril, il prévoira la constitution de deux instances : une assemblée constitutive provisoire qui sera la réunion des deux CA des deux établissements, bien que ces derniers continuent d'exister et jouer leur rôle au sein de leur établissement jusqu'au 31 décembre 2017. L'assemblée constitutive aura pour vocation de permettre l'adoption des statuts de Sorbonne Université, l'organisation des élections, l'adoption du budget 2018 ; la deuxième instance est un CT commun par regroupement des deux CT. Cependant, aucune fusion des CHSCT n'est envisagée car il ne s'agit pas d'élus.